

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le mercredi, 18 janvier 2023, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Madame la conseillère Carole Patenaude
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Madame la conseillère Leigh MacLeod est absente.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

1.01.23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|----------|--|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE |
| 2 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 3 | APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX |
| 3 | 1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 |
| 3 | 2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 |
| 3 | 3 Procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine du 8 décembre 2022 |
| 3 | 4 Procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 7 décembre 2022 |
| 3 | 5 Procès-verbal de correction de la résolution 411.11.22 - Nomination de lieutenant éligible |

Municipalité de Morin-Heights

4		RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4	1	Rapport sur le suivi des dossiers
4	2	Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
4	3	Rapport sur les transferts budgétaires
5		FINANCES ET ADMINISTRATION
5	1	Bordereau de dépenses
5	2	État des activités financières
5	3	Ressources humaines
5	4	Règlements et résolutions diverses
5	4	1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (655-2023) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les autorisations de dépenser et les délégations de pouvoir
5	4	2 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (658-2023) modifiant le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle relativement au fonctionnement des comités de sélection et à la création du fichier des fournisseurs
5	4	3 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (659-2023) sur les mutations immobilières
5	4	4 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (660-2023) pourvoyant au financement de l'acquisition des lots 3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925 et 3 735 850 et décrétant un emprunt en conséquence
5	4	5 Dépôt – Liste des contrats de 2 000 \$ et plus excédant 25 000 \$
5	4	6 Dépôt – Organigramme 2023 de la Municipalité
6		SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
6	1	Rapport mensuel du directeur
6	2	Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
6	3	Ressources humaines
6	4	Règlements et résolutions diverses
7		TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
7	1	Rapport mensuel du directeur
7	2	Voirie et bâtiments
7	2	1 Contrat – acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse
7	2	2 Contrat – services de marquage de chaussées – option de renouvellement et ajout de quantité
7	3	Hygiène du milieu
7	3	1 Contrat – services professionnels en ingénierie – plans et devis – système d'assainissement des eaux usées
7	3	2 Adoption – Rapport 2021 sur l'utilisation de l'eau potable
7	3	3 Contrat- services d'accompagnement technique – aqueducs - renouvellement
7	4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7	5	Ressources humaines
7	6	Règlements et résolutions diverses
8		URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8	1	Rapport mensuel de la directrice
8	2	Rapport sur les permis et certificats
8	3	Rapport d'activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
8	4	Dérogations mineures et PIIA
8	5	Ressources humaines
8	5	1 Obtention de statut de personne salariée régulière et levée de probation – inspecteur municipal
8	6	Règlements et résolutions diverses

Municipalité de Morin-Heights

- 8 6 1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (656-2023) modifiant le Règlement (567-2019) sur le comité consultatif de l'environnement concernant le mode de détermination du président du comité
 - 8 6 2 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (657-2023) sur les pesticides et les fertilisants
 - 9 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9 1 Rapport mensuel de la directrice
 - 9 2 Loisirs
 - 9 3 Culture
 - 9 4 Réseau plein air
 - 9 5 Événements
 - 9 6 Ressources humaines
 - 9 6 1 Embauche – patrouilleurs et surveillant de plateaux – saison hivernale 2022-2023
 - 9 7 Règlements et résolutions diverses
 - 10 CORRESPONDANCE DU MOIS
 - 11 DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
 - 12 RAPPORT DU MAIRE
 - 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13 1 Questions et réponses orales
 - 13 2 Questions et réponses écrites
- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2.01.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022;

Monsieur le conseiller Gilles Saulnier effectue une déclaration sur le sens de son vote en faveur du projet de Règlement (642-2022) de zonage lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022. Il exprime sa satisfaction sur les précisions obtenues sur certains amendements apportés dans une zone particulière.

3.01.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Carole Patenaude
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022;

4.01.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine du 8 décembre 2022 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine du 8 décembre 2022 et les recommandations qu'il contient.

5.01.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 7 décembre 2022 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 7 décembre 2022 et les recommandations qu'il contient.

6.01.23 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 411.11.22 – NOMINATION DE LIEUTENANT ÉLIGIBLE

Procès-verbal de correction de la résolution 411.11.22;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal un procès-verbal de correction de la résolution 411.11.22, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Municipalité de Morin-Heights

7.01.23 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

8.01.23 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

9.01.23 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le directeur général dépose son rapport mensuel sur l'utilisation de ses pouvoirs délégués en vertu de l'article 11 du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

10.01.23 RAPPORT SUR LES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport sur les transferts budgétaires autorisés au cours du dernier mois.

11.01.23 BORDEREAU DES DÉPENSES

Monsieur le maire divulgue son intérêt pour le présent dossier et se retire de la séance.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire préside la séance pour cet article de l'ordre du jour.

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre 2022 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

D'APPROUVER les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

<i>Bordereau des dépenses</i>	
<u>Du 1^{er} au 31 décembre 2022</u>	
Comptes à payer	366 912,00 \$
Comptes payés d'avance	1 774 914,00 \$
<hr/>	
Total des achats fournisseurs	2 141 826,00 \$
Paielements directs bancaires	2 109,00 \$
<hr/>	
Sous total - Achats et paiements directs	2 143 935,00 \$
Salaires nets	258 953,00 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (décembre 2022)	2 402 888,00 \$

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi avec l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés sont à effectuer les paiements appropriés;

Le maire revient en séance et reprend la présidence des débats.

12.01.23 **ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 décembre 2022 et commente ceux-ci.

A.M. 01.01.23 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (655-2023) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (577-2019) SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES AUTORISATIONS DE DÉPENSER ET LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (655-2023) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les autorisations de dépenser et les délégations de pouvoir sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (655-2023) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les autorisations de dépenser et les délégations de pouvoir est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 02.01.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (658-2023) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (571-2019) SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RELATIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE SÉLECTION ET À LA CRÉATION DU FICHIER DES FOURNISSEURS

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carole Patenaude que le Règlement (658-2023) modifiant (571-2019) sur la gestion contractuelle relativement au fonctionnement des comités de sélection et à la création du fichier des fournisseurs sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (658-2023) modifiant (571-2019) sur la gestion contractuelle relativement au fonctionnement des comités de sélection et à la création du fichier des fournisseurs est déposé au conseil séance tenante.

A.M. 03.01.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (659-2023) SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gilles Saulnier que le Règlement (659-2023) sur les mutations immobilières sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (659-2023) sur les mutations immobilières est déposé au conseil séance tenante.

A.M. 04.01.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (660-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DES LOTS 3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925 ET 3 735 850 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le Règlement (660-2023) pourvoyant au financement de l'acquisition des lots 3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925 et 3 735 850 et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (660-2023) pourvoyant au financement de l'acquisition des lots 3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925 et 3 735 850 et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

13.01.23 DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS DE 2 000 \$ ET PLUS EXCÉDANT 25 000 \$

Le directeur général dépose au conseil, en vertu de l'article 961.4 du Code municipal, la liste des contrats de 2 000\$ et plus avec un même fournisseur et dont le total a excédé 25 000\$ au cours de la dernière année.

14.01.23 DÉPÔT – ORGANIGRAMME 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

Le directeur général dépose au conseil l'organigramme 2023 de la Municipalité.

15.01.23 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur de la sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

16.01.23 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La direction générale n'a reçu aucun rapport.

17.01.23 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

18.01.23 CONTRAT – ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE – RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière d'acquisition de véhicules ;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse, fondé sur une étude sommaire de l'état du marché automobile pour ce type de véhicule ;

ATTENDU que l'administration a procédé à un appel d'offres public via le SEAO pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse:

ATTENDU le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans les délais prescrits par le devis, soit :

- Toromont CAT (Québec) au prix total de 338 026,50 \$ incluant taxes;
- Longus Équipement Inc. au prix total de 320 258,26 \$ incluant taxes

CONSIDÉRANT l'article 936 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que les soumissionnaires possèdent les attestations requises de l'Agence du revenu du Québec et ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non autorisées ;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER un contrat à Longus Équipement Inc., pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse pour un montant de 320 258,26 \$, taxes incluses, selon les termes du devis;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

Municipalité de Morin-Heights

19.01.23 CONTRAT – SERVICES DE MARQUAGE DES CHAUSSÉES – OPTION DE RENOUVELLEMENT ET AJOUT DE QUANTITÉ

ATTENDU QUE la résolution 80.03.22 a prévu l'adjudication d'un contrat pour les services de marquage de chaussées de 73 576.54 \$, taxes en sus à Lignes Maska Inc. et que cette adjudication a été faite suivant les dispositions du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'article 25 de ce règlement, lequel prescrit la procédure de traitement des demandes de modifications aux contrats de 50 000\$ et plus;

CONSIDÉRANT la demande de modification du contrat par le Service des travaux publics et des infrastructures approuvée par son directeur, laquelle est justifiée par les ajouts de surface de marquage requis par la Municipalité pour 2022 et 2023, lesquels n'étaient pas totalement prévus dans l'appel d'offres ayant donné lieu à la résolution 80.03.22 et dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général en recommande l'approbation par le conseil et qu'il confirme que les crédits budgétaires nécessaires à cette modification sont disponibles;

Sur une proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPROUVER la demande de modification numéro 1 du contrat pour les services de marquage des chaussées adjudgé dans la résolution 80.03.22 et l'ajout d'un montant de 8 000 \$ taxes en sus audit contrat;

20.01.23 CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Municipalité prévoit que le projet de traitement et d'assainissement des eaux usées initié en 2022 pour les étapes préliminaires doit franchir, en 2023, l'étape de la préparation des plans et devis, de la présentation des demandes de subventions, du financement et des appels d'offres afférents;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE la Municipalité doit pouvoir bénéficier des services professionnels d'ingénieurs pour la poursuite de la réalisation des étapes prévues en 2023;

ATTENDU QUE l'évaluation des besoins a été complétée en 2021 et que l'estimé des coûts a été établi en 2022 par le Service des travaux publics et des infrastructures avec l'assistance des professionnels qualifiés;

ATTENDU QUE la préparation des plans et devis est nécessaire dès 2023 afin de pouvoir permettre le début de la réalisation des travaux d'ici 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a sollicité une offre de services afin de pouvoir compléter un mandat de préparation des plans et devis et, subséquemment, la préparation des demandes de subventions, pour le projet ci-haut envisagé;

CONSIDÉRANT les articles 6 à 7.3 du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'achats et d'approvisionnement de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a adjugé un contrat de services professionnels pour la réalisation des étapes préliminaires du projet à BHP Conseils et qu'il est de bonne administration et dans l'intérêt de poursuivre les étapes prévues en 2023 avec cette dernière;

ATTENDU QUE l'offre de services écrite de BHP Conseils, au montant de 47 600\$, taxes en sus, pour la réalisation des étapes prévues pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires pour ce contrat sont disponibles en financement temporaire par le fonds général et affectés ultérieurement au règlement d'emprunt du projet à venir;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour l'implantation de mobilier urbain au centre de la Municipalité à BHP Conseils, au montant de 47 600\$, taxes en sus;

DE MANDATER le directeur des travaux publics et des infrastructures afin de donner suite à la présente résolution et de mettre en contact le fournisseur avec les consultants retenus pour la revitalisation du centre du village;

Municipalité de Morin-Heights

21.01.23 ADOPTION – RAPPORT 2021 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable.

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable prévoit l'obligation de produire annuellement un rapport sur la gestion de l'eau potable par la Municipalité;

CONSIDÉRANT le cadre législatif en matière d'eau potable, soit la loi affirmant le caractère collectif de la ressource en eau et visant à assurer sa protection (RLRQ, ch. C-6.2), la loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, ch. Q-2) ainsi que son règlement sur la qualité de l'eau potable;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité;

22.01.23 CONTRAT – SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE – AQUEDUCS - RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des travaux publics et des infrastructures a demandé une proposition de services pour un support technique pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du contrat concerné était de moins de 50 000\$ avec une option de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre pour le renouvellement du contrat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable de la firme Aquatech pour un montant forfaitaire annuel de 26 760 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et du directeur du service des travaux publics et des infrastructures;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à la firme Aquatech pour un support technique pour les services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable tel qu'énoncé dans l'offre de services déposée par celle-ci et dont copie a été fournie aux membres du conseil, pour un montant de 26 760 \$, plus taxes, sous réserve des heures réellement consacrées au travail prévu;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur du service des travaux publics et infrastructures à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente.

23.01.23 RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, un rapport sommaire des requêtes et demandes au 31 décembre 2022.

24.01.23 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport pour le mois de décembre 2022 de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

25.01.23 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 31 décembre 2022.

26.01.23 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le directeur général n'a reçu aucun rapport.

Municipalité de Morin-Heights

27.01.23 OBTENTION DE STATUT DE PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE ET LEVÉE DE PROBATION – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des cols bleus et blancs de la Municipalité;

ATTENDU QUE monsieur Michael Duhaime a été embauché à titre d'inspecteur municipal pour le service de l'urbanisme et de l'environnement, le 13 avril 2022 à un statut de personne salariée temporaire;

ATTENDU QUE monsieur Michael Duhaime a obtenu le statut de personne salariée à l'essai le 14 décembre 2022;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE CONFIRMER la fin de probation et l'obtention du statut de personne salariée régulière de monsieur Michael Duhaime, inspecteur municipal et suivant les dispositions de la convention collective en vigueur;

A.M. 05.01.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (656-2023) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (567-2019) SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE MODE DÉTERMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gilles Saulnier que le Règlement (656-2023) modifiant le Règlement (567-2019) sur le comité consultatif de l'environnement concernant le mode de détermination du président du comité sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (656-2023) modifiant le Règlement (567-2019) sur le comité consultatif de l'environnement concernant le mode de détermination du président du comité est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 06.01.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (657-2023) SUR LES PESTICIDES ET LES FERTILISANTS

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carole Patenaude que le Règlement (657-2023) sur les pesticides et les fertilisants sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (657-2023) sur les pesticides et les fertilisants est déposé au conseil séance tenante.

28.01.23 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2022 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

29.01.23 EMBAUCHE – PATROUILLEURS ET SURVEILLANT DE PLATEAUX – SAISON HIVERNALE 2022-2023

ATTENDU le budget 2023 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche de patrouilleurs et surveillant de plateaux est nécessaire pour les opérations des sentiers récréatifs et de ski de fond;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes à titre de patrouilleurs et surveillant de plateaux pour toute la durée de la saison 2022-2023 selon les termes de la Politique de rémunération des employés au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire:

Municipalité de Morin-Heights

Patrouilleurs/ Surveillant	Poste	Échelon 2023
Mathieu Richard	Patrouilleur	5
Normand Forget	Patrouilleur	7
Olivier Marois	Patrouilleur	4
Simon Bourbonnière Basque	Surveillant	1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

30.01.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 20h45 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Greffier-trésorier

Neuf personnes ont assisté à la séance.